

## 1. L'accès à la forêt

# 1.1 PISTE FORESTIÈRE : CONCEPTION, ENTRETIEN ET UTILISATION

**PUBLIC CONCERNÉ :** Entrepreneurs // Exploitants // Propriétaires privés et publics // Transporteurs



### OBJECTIFS

- > Concevoir une **piste pérenne**, peu encline à l'érosion
- > **Éviter le colmatage** des cours d'eau

La présence d'eau sur une piste accélère sa **dégradation**, entraîne des **contraintes** d'exploitation et un **surcoût** de son entretien. Par ailleurs, elle génère des **apports de sédiments fins** qui contribuent au colmatage du cours d'eau et par suite à la dégradation de la qualité de l'eau.

**EN SAVOIR +** Fiche C « Colmatage du lit des cours d'eau »

### PROBLÈMES RENCONTRÉS



Érosion de piste

Source : CCGHD\*



Accumulation de sédiments en fond de vallée. Contraintes d'exploitation.

Source : ONEMA\*



Transfert des sédiments au cours d'eau. Répercussion de l'impact vers l'aval.

Source : ONEMA\*



### RÉGLEMENTATION

#### Tout dommage au cours d'eau est interdit

L216-6, L432-2 et L432-3 du code de l'environnement  
R216-13 du code de l'environnement

- .....> Arrivée de sable, de boue, d'hydrocarbures dans le cours d'eau
- .....> Déversement de remblai dans le cours d'eau

#### Toute intervention sur les lits majeur et mineur d'un cours d'eau peut être soumise à déclaration ou à autorisation ①

R 214-1 rubriques 3.2.2.0 et 3.1.5.0 et R216-12 du code de l'environnement

- .....> Piste en remblai le long d'un cours d'eau
- .....> Destruction des habitats de la faune aquatique

#### La destruction de zones humides peut être soumise à déclaration ou à autorisation ①

R214-1 rubrique 3.3.1.0 et R216-12 du code de l'environnement

- .....> Ouverture de piste en zone humide

#### Certaines interventions en ou à proximité d'un site Natura 2000 (ZPS\*, ZSC\*) peuvent être soumises à une évaluation des incidences ①

L 414-4, R414-19 et R 414-20 du code de l'environnement

- .....> Modification du lit d'un cours d'eau, destruction de zone humide, création d'une voirie forestière



### SITUATIONS PROBLÉMATIQUES

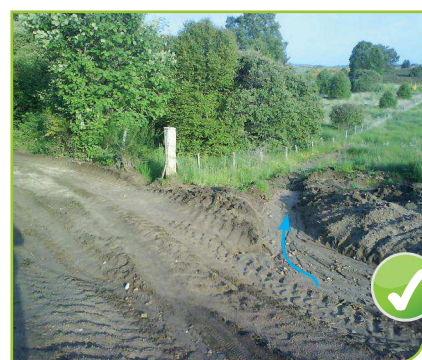
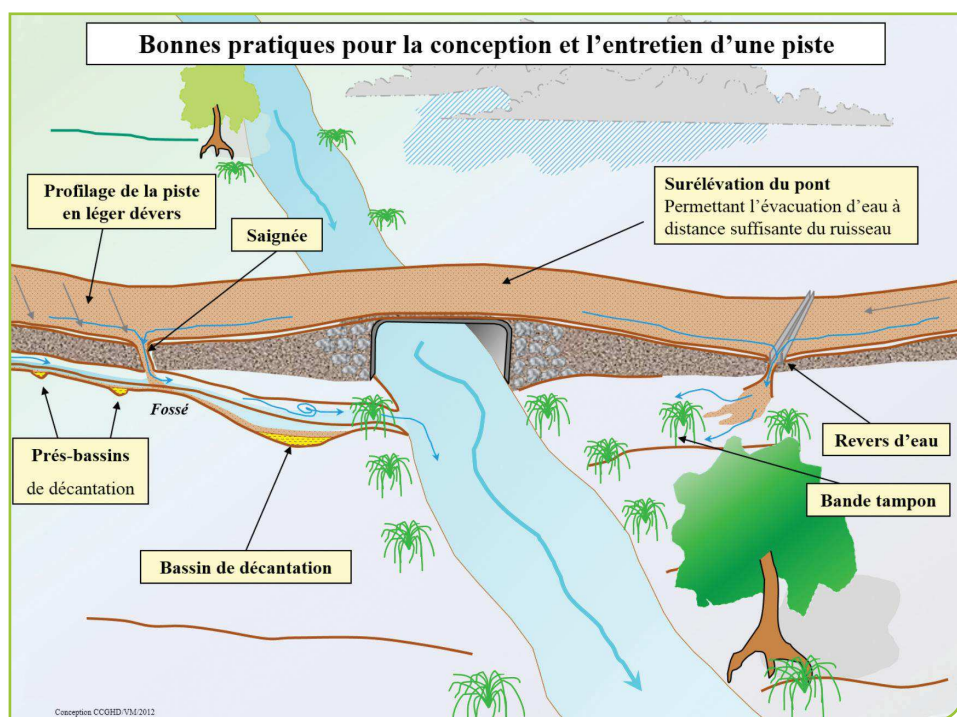
① **Demander un avis pour savoir si une procédure administrative s'applique à votre chantier.**

Contactez la Direction Départementale des Territoires, le service en charge de la police de l'eau (coordonnées en annexe 2).



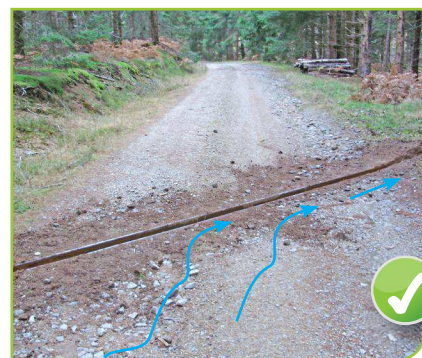
## QUELLES SOLUTIONS ?

- > Réaliser la piste et intervenir dessus par **temps sec**
- > Profiler la piste en **léger dévers\*** (4 à 5%)
- > Mettre en place des **saignées\*** latérales
- > Mettre en place des **revers d'eau** sur les portions pentues
- > Mettre en place des petits bassins de **décantation** dans les fossés
- > Éviter d'utiliser la piste par temps de pluie
- > Entretenir les installations protégeant la piste (fossés, saignées\*, revers d'eau)
- > Remettre la piste en état en fin de chantier (par temps sec)



Saignée\* et bande tampon

Source : CFB\*



Revers d'eau de « type rail »

Source : ONF\*



## AVANTAGES

- > Piste fonctionnelle plus longtemps
- > Entretien plus léger
- > Plus économique à moyen terme



## FINANCEMENTS

Contactez la Direction Départementale des Territoires, le service en charge de la forêt (coordonnées en annexe 2)